

## **COMMUNIQUE CGT 26 MARS 2020. CRISE COVID-19**

La CGT PIERRE FABRE dénonce et refuse que les salaries éligibles au télétravail se voient amputés de jours RTT sur leurs droits 2020!

L'entreprise, par décision unilatérale et suite aux ordonnances gouvernementales qui permettent de le faire a décidé de prendre jusqu'à 10 jours de RTT aux salariés ! (et quid de ceux qui n'en ont pas ? )

C'est inadmissible ! il y a une autre solution : passer en activité partielle et chômage partiel (rémunération 84% du salaire net)

Surtout qu'elle serait ensuite remboursée par l'aide publique et que des aides conséquentes sont prévues pour les entreprises (reports de charges allègements)

Les salariés Pierre Fabre sont motivés et présents pour accompagner l'entreprise face à cette crise, conscients des enjeux qui se jouent.

Les salariés de production et distribution perdent du pouvoir d'achat : nous avons demandé le maintien du salaire à 100% pour le chômage partiel.

Nous reconnaissons que les mesures sanitaires prises dans les usines ont été sérieuses et responsables mais malgré tout le risque zéro n'existe pas et les salariés au travail mérite une prime.

Mais quelle est donc la raison de cette punition des RTT en moins pour les télétravailleurs ? Quand l'activité reprendra chacun saura répondre à l'appel pour relancer notre activité, mais pour cela il faudra aussi des temps de repos, des moments de partage avec nos proches surtout après une épreuve psychologiquement aussi dure que celle que nous impose cette pandémie.

## LA DECISION DE LA DIRECTION EST NON SEULEMENT INJUSTE MAIS ELLE EST SURTOUT CONTRE PRODUCTIVE!

Un message de 4 syndicats de l'entreprise (FO/CGC/CFTC et CGT) a été envoyé hier soir à M.Ducournau pour que la direction renonce à appliquer cette mesure (seul le syndicat Sud chimie n'a pas souhaité participer).

Malgré les innombrables retours sur l'incompréhension de cette décision par les salariés la décision vient de tomber :

Les 10 jours maxi ponctionnés aux salariés.